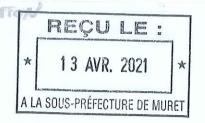


0 7 MAI 2021

Nº 5'9





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 10 avril 2021 -

L'an deux mille vingt et un, le dix avril à dix heures, le Conseil municipal de la Commune de Seysses dûment convoqué, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire,

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 24

Procurations: 5

Membres excusés : /

Votants: 29

Pour: 29

Date convocation: 02/04/2021

Compte rendu affiché le : 12/04/2021

Présents :

Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magali GRANDSIMON, Ana ROLDAN, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Orlane LABAT, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Valentin DE MUER, Olivier CHAPRON, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET,

Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE.

Procurations: Didier ZERBIB à Magali PATINET, Mathilde ESCLASSAN à Ana ROLDAN, Sébastien CHAUDERON à

Raphaël RIGACCI, Pascal NGUYEN à Morgane CARRA, Isabelle SIMONETTO à Ana ROLDAN.

Excusés:

Secrétaire :

Xavier BERLUTEAU

N° DEL/2021-021

OBJET:

FINANCES

TAUX DES TAXES DIRECTES **LOCALES POUR 2021**

Rapporteur:

M. Jérôme BOUTELOUP, Maire

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le Conseil Municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il précise que conformément au 1° du 4 du J du l de l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, par dérogation à l'article 1636B sexies précité, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est gelé en 2021 au niveau du taux de 2019 et n'a pas à être voté par le Conseil Municipal.

Par ailleurs, suite à la réforme de fiscalité liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, il rappelle que le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties de 21,90 % est transféré à la commune.

En conséquence, le taux de référence 2020 pour 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) devient 42,40 % (soit le taux départemental de 21,90 % + le taux communal de 20,50 %).

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité :

de maintenir comme suit les taux au niveau de ceux de 2020, en tenant compte des effets de la réforme :

	TAXES	Taux 2020 (rappel)	Taux 2021
	Taxe Foncière sur les propriétés bâties	42,40 %	42,40 %
	Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	114,48 %	114,48 %
	 de voter pour 2021 les taux suivent Taxe Foncière sur les proprement Taxe Foncière sur les proprement 	iétés bâties : 42,40 %	3 %
Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : Affiché le :	Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jo au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 1: Jérôm		*

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

COMMUNE: 547 SEYSSES

ARRONDISSEMENT: 31 MURET

TRÉSORERIE SPLOUSGC: SGC DE MURET



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

I – RESSOURCES FISCALE	I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2021	RE VOTÉ EN 2021					
Taxes	Bases d'imposition effectives 2020	Taux de référence pour 2021 2	Bases d'imposition . prévisionnelles 2021	Produit de référence (col.3 x col.2)	TAUX VOTÉS	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafond pour 2021
Taxe foncière (bâti)	7 990 091	42,40 (*)	000 066 2	3 387 760	07.27	3887 760	113,87
Taxe foncière (non bâti)	105 306	114,48	104 300	119 403	27, 746	118 1	227,22
CFE				0			^
Si la diminution sans lien des tau (*) dont taux départemental 2020 :	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2021, cochez la case :) dont taux départemental 2020 : 21,90	en 2021, cochez la case : [Totaux:	3 507 163		3.507.163	
AIDE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE	Taxes	Taux de référence de 2021 8	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	PROPORTIONNELLE .	Taux proportionnel (col.8 x col.10)		
Il n'est pas nécessaire de	Taxe foncière (bâti)	42,40	Produit total souhaité		67 50		
remplir cette rubrique en cas : - de reconduction des taux	Taxe foncière (non bâti).	114,48	3.507.163	1	116 68	Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit	nanière proportionnelle ariation différenciée doit
de référence - ou de variation différenciée	CFE	^	3 507 163	25 2 = -	22	obligatoirement être votée.	
			Produit total de référence (total colonne 4)	onne 4) (6 décimales)			
II – RESSOURCES FISCALI	RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2021	TAUX VOTÉS EN 2021					
CVAE	IFER	TASCOM	푠	Taxe add. TFNB	TVA nationale		Total
*			32 212		*		32 212
Allocations compensatrices	S DCRTP	versement	FNGIR contribution	Effet du versement	Effet du coefficient correcteur ent	teur	
601.27				90 459			
III – TOTALISATION DES R	III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PREVISIONNELLES POUR 2021	EVISIONNELLES POUR	2021				
3.507.163	+	72 109 +	0	0 + 90 459	+	0H & =	20.00
Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 6)	Total autres taxes Allo (cadre II)	Allocations compensatrices et DCRTP	Versement Col	Contribution Versement FNGIR		Contribution Montant tots	isi
A TOULOUSE			JKE!	SOUTH PRÉSECTURE DE MUKE			
Le DIRECTEUR REG. DES	DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES		Le préfet.			Various of	SO (1) (2) (3)
HUGUES PERRIN			and the latest of	13 MR. 2021		10 00 000 VAV	小型
Le 26 MARS 2021			4	de la	D		が記録さり

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES ACCOMPAGNÉS DE LA DÉLIBÉRAHON DE VOTE DES TAUX

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

COMMUNE: 547 SEYSSES

ARRONDISSEMENT: 31 MURET

TRÉSORERIE SPL OU SGC : SGC DE MURET

TAUX 2021

N° 1259 COM (2)

	ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNEI S ET DES TALIX DIMPOSITION DES TANTS DIFIGNATION DES PRODUITS PRÉVISIONNEI S ET DES TALIX DIMPOSITION DES TANTS DE PRODUITS PRÉVISIONNEI S ET DES TALIX DIMPOSITION DES TANTS DE PRODUITS PRÉVISIONNEI S ET DES TALIX DIMPOSITION DES TANTS DE PRODUITS PRÉVISIONNEI S ET DES TALIX DIMPOSITION DES TANTS DE PRODUITS PRODUITS PRODUITS DE	N DES PRODUITS	S PRÉVISION	NELS ET DES TALIX	OHMBOCITION DE	THOUGHT OUNCE		2021
					DIMIT COLLIDON DES	I AMES DIRECTE	S LUCALES POU	R 2021
IV - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :	MPLEMENTAIRES:							
1. DETAIL DES AULOCA	DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES	S		2. BASES NON TAXEES	u)		16	PRODUIT DES ISSO
Taxe foncière (bâti):				Bases exonérées par le conseil municipal	conseil municipal			
a. Personnes de condition modeste	nodeste		3 140	Taxe foncière (bâti)				Éoliennes & hydroliennes
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	PPV, Mayotte		0	Taxe foncière (non bâti)				
c. Exonération de longue	c. Exonération de longue durée (logements sociaux)		6 328	Cotisation foncière des entreprises (CFE)	ntreprises (CFE)			Centrales électriques
d. Locaux industriels			52 134	Bases exonérées par la loi	. <u>ioi</u>			
Taxe foncière (non hâfi)			70 07	Taxe foncière (bâti)			327 736	Centrales photovoltaïques
			700 01	Taxe foncière (non bâti)				
Cotisation foncière des entreprises (CFE):	entreprises (CFE) :			Cotisation foncière des entreprises (CFE)	ntreprises (CFE)			Centrales hydrauliques
a. Réduction des bases de	a. Réduction des bases des créations d'établissements	ts	0	Bases exonérées par la	Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	icoles	14 065	
b. Exonération en zones d	 Exonération en zones d'aménagement du territoire 			3. CVAE				Centrales géothermiques
c. Base minimum				a. CVAE : part nette versée par les entreprises	ée par les entreprises		^^	
d. Locaux Industriels				b. CVAE: part dégrevée	a			Transformateurs
e. Autres allocations				c. CVAE : exonérations non compensées	on compensées			
Cotisation sur la valeur	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises:			4. TAXE D'HABITATION				Stations radioélectriques
Dofation polit perte de THLV	. / 14			a. Bases hors résidences	Bases hors résidences principales et locaux vacants	nts	218 683	
			0	b. Bases résidences seco	Bases résidences secondaires soumises à majoration	ation	199 916 G	Gaz - Stockage, transport
Dotation TH (Mayotte):				c. Bases des locaux vacants soumis à THLV	ints soumis à THLV			
				d. Taux figé de taxe d'habitation	oitation		14,73	
6. COEFFICIENT CORRECTEUR	CCTEUR		1,026297	e. Taux résidences secon	e. Taux résidences secondaires soumises à majoration TH	tion TH	20,00	FRACTION DE TVA
								^
8. ÉLEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX	U VOTE DES TAUX				Taux plafonds	MAJORATION SPÉCIALE	LE DU TAUX DE CFE	Taux de CFE
	Taux moyens communaux de 2020 au niveau national départemental	départemental	Taux plafonds 2021	Taux 2020 des EPCI	dépasser pour 2021 (col.14 – col.15)	Taux communal majoré	Taux maximum de la maioration	perçue en 2020 par la communauté
		13	14	15	, 16	à ne pas dépasser	spéciale	d'agglomération, la
Taxe foncière (bâti)	43,52	47,21	118,03	4,16000	113,87	^	*	ou de communes
Taxe foncière (non bâti).	49,79	94,09	235,23	8,01000	227,22	Taux moyen po	Taux moyen pondéré des taxes	ayant opté pour la fiscalité professionnelle
CFE	*	^	*	^	*	foncieres	toncieres de 2020 : communal	nnique
		W						

34,50

^^

۸۸

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée